

Réunion du Comité de liaison entre la magistrature et le barreau

25 novembre 2022

PROCÈS-VERBAL

Réunion de la Cour fédérale avec l'ABC

Présences:

pour la Cour fédérale: Juge en chef adjointe Gagné, juge Manson, juge Strickland, juge Norris, juge Favel, juge Walker

pour l'ABC/Ministère de la justice: John Gailus, Joshua Jantzi, Wennie Lee, Sarah Miller, Jordana Sanft, Julie Therrien, Catherine Lawrence

pour le SATJ: Darlene Carreau, Chantal Proulx, Manon Pitre, Marie Desrosiers, Klara Trudeau, Caroline Perrier

Absences: Juge en chef Crampton, juge Fothergill, juge adjoint Aalto, Nadia Efendi, Andrew Baumberg

1. Remarques d'ouverture

John Gailus: souhaite la bienvenue aux membres du comité et se présente comme nouveau président du comité de liaison entre la magistrature et le barreau de l'ABC.

Juge en chef adjointe Gagné: souhaite la bienvenue à tous et indique qu'elle présentera la mise à jour de la Cour en l'absence du juge en chef. Les gens présents dans la salle et ceux participant de façon virtuelle se présentent à tour de rôle.

2. Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal

L'ordre du jour et le procès-verbal (10 juin) sont approuvés.

3. Points de suivi de la dernière réunion

Site web de la Cour – La juge en chef adjointe Gagné indique que le projet progresse, mais qu'il prend plus de temps que prévu. Le lancement devrait avoir lieu au début de l'année 2023. Nous ne changeons pas le contenu, mais nous améliorons la structure et la rendons plus accessible et plus conviviale.

Protocole sur les pronoms et les formules de politesse - La Cour n'a pas encore abordé cette question. La juge en chef adjointe Gagné indique que l'un des problèmes est lié à la langue française, où une mise à jour complète de la phrase est nécessaire plutôt que de se contenter du pronom en anglais. L'approche consiste à laisser à chaque partie le soin d'utiliser le pronom qui

lui convient. Le juge Norris indique que chaque personne devrait utiliser le pronom de son choix. Les avocats doivent indiquer leur préférence afin qu'elle soit reflétée sur la feuille de l'avocat pour que le greffe puisse s'y référer correctement. Jordana Sanft remercie la Cour pour son ouverture sur ce sujet et suggère qu'au début d'une audience, chaque personne puisse se présenter et indique comment elle souhaite qu'on s'adresse à elle. La juge en chef adjointe Gagné suggère que l'initiative vienne de l'avocat pour faire la demande par écrit afin de s'assurer que les personnes ne soient pas isolées et mal à l'aise dans la salle d'audience. La juge en chef adjointe Gagné fait référence à l'une de ses audiences où l'agent du greffe, au moment de présenter les avocats, leur a demandé d'indiquer la forme d'adresse qu'ils préféreraient. Manon Pitre indique qu'il s'agissait peut-être d'une demande de l'une des parties, mais que ce n'est pas la pratique actuelle.

4. Mise à jour de la Cour fédérale

Mise à jour de la juge en chef adjointe - La Cour a retrouvé sa pleine charge de travail et s'attend à un record historique de dépôts de dossiers dans le domaine de l'immigration. À l'exception des requêtes écrites, pour lesquelles nous avons pris un peu de retard par rapport aux années précédentes, nous constatons une augmentation du volume dans toutes les affaires de la Cour.

Jordana Sanft : question sur le calendrier des procès PMNOC. Klara Trudeau indique que de nombreux PMNOC avec des sursis statutaires dans le même délai et les mêmes avocats ont des audiences en même temps, ce qui rend leur mise au rôle difficile, mais que cela devrait être résolu dans la semaine ou les deux semaines à venir.

La juge en chef adjointe Gagné indique que nos salles d'audience ne sont pas toutes équipées pour les procès électroniques et que si les avocats ont l'intention d'utiliser des documents électroniques, il est important de demander l'équipement approprié à l'avance.

Nomination du juge Guy Régimbald.

Changement du titre des Prothonotaires en juges adjoints.

Il y a 6 postes vacants. La juge en chef adjointe Gagné encourage les avocats à postuler. Il y a également eu de nombreux départs à la retraite et des élections au statut de juge surnuméraire au cours de l'année écoulée.

Amendements proposés à la Loi sur les langues officielles – La juge en chef adjointe Gagné fournit une mise à jour indiquant que la Cour a des contraintes budgétaires qui pourraient créer des retards dans la traduction et l'émission des décisions. Les modifications de la loi pourraient être adoptées le mois prochain, mais ne seraient en vigueur qu'un an plus tard. Darlene Carreau indique que des demandes de budget ont été faites, mais que cela impliquera également un changement de procédures. Le SATJ recrute davantage de jurilinguistes et travaille avec le Bureau de la traduction, qui teste l'utilisation de l'intelligence artificielle pour produire un premier projet plus rapidement. Jordana Sanft a soulevé la question des décisions du PMNOC qui font l'objet d'un sursis statutaire et de l'impact des retards dus à la traduction. La juge en chef adjointe Gagné évoque une solution soulevée lors de la réunion du Comité des utilisateurs de la propriété intellectuelle, à savoir la publication du jugement public dans les deux langues, les motifs devant suivre peu de temps après. Cette solution serait dans l'intérêt des parties et des

tiers. John Gailus demande comment le concept de "valeur de précédent" serait appliqué. La juge en chef adjointe Gagné indique que les juges l'identifieraient avant de finaliser la décision.

Directive sur la pratique COVID-19 – Mise à jour #9:

- **Audiences à distance et en personne** - Les audiences en personne seront le mode présumé à partir de janvier pour toutes les affaires, à l'exception de tous les autres types de demandes intérieures en vertu de la LIPR, des demandes en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et des requêtes prévues pour une durée de deux heures ou moins, y compris les séances générales. Au début du mois d'avril 2023, toutes les autres demandes intérieures en vertu de la LIPR seront ajoutées à la liste et fixées par présomption en personne.

Sarah Miller : il y a une certaine confusion car la Cour reprend les audiences en personne, et souligne qu'il semble y avoir beaucoup de flexibilité pour les audiences virtuelles. Catherine Lawrence indique que le ministère de la Justice soutient à 100 % le retour aux audiences en personne après la transition lente mais réussie vers les audiences virtuelles au début de la pandémie.

La juge en chef adjointe Gagné fournit des statistiques sur les audiences en personne, virtuelles et hybrides, ainsi que sur les délais de mise au rôle.

- **Assouplissement des mesures de protection dans les locaux de la Cour** - Nous retirons le plexiglas dans les salles d'audience mais maintenons pour l'instant l'obligation de porter un masque.

Projet pilote : Accès en ligne aux dossiers de la Cour - La juge Walker fait le point sur le projet lancé le 12 septembre. Seules les affaires relevant du droit maritime, du droit autochtone, du droit de la propriété intellectuelle et des recours collectifs sont incluses. La juge Walker indique également que seuls les plaidoiries et les arguments écrits déposés par les parties par le biais du dépôt électronique et les décisions de la Cour sont inclus dans le projet. Environ 67 documents ont été déposés jusqu'à présent, dont un peu plus de la moitié dans le domaine de la propriété intellectuelle. Nous prévoyons d'ouvrir le projet à d'autres domaines de pratique et à d'autres documents au cours de l'année prochaine. Les réactions du barreau sont les bienvenues.

Création de chambres spécialisées de la Cour (projet pilote) - Ce projet pilote a été lancé en octobre mais l'avis n'a pas encore été publié. Il n'y a pas de changement pour les avocats car la Cour avait déjà l'habitude de confier des affaires dans ces domaines à des experts, mais l'avis rendra la chose officielle. La liste des juges affectés à chaque chambre sera incluse dans l'avis.

Soumissions des avocats juniors - La Cour a réfléchi à l'impact de la pandémie sur la représentation et au fait que les avocats juniors ont manqué l'occasion d'acquérir de l'expérience en comparissant devant la Cour. La Cour encourage les avocats principaux à permettre aux avocats juniors de s'exprimer davantage devant la Cour, ainsi qu'aux stagiaires si cela est permis dans leur province. La juge en chef adjointe Gagné fait référence aux Lignes directrices générales consolidées.

5. Sections de l'ABC & autres items

Droit autochtone - John Gailus évoque le travail passionnant accompli dans le domaine du droit autochtone, le Canada ayant adopté la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la *Loi fédérale sur la protection de l'enfance* et la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Droit autochtone - Josh Jantzi indique que la flexibilité du mode hybride est très appréciée, car les déplacements sont difficiles pour certains clients et certaines communautés.

Droit de l'immigration - Wennie Lee soulève un problème administratif lié au dépôt électronique. Le système fonctionne bien, mais un problème se pose lorsqu'après avoir déposé une DACJ, il y a un retard dans la réception du lien pour effectuer le paiement, ce qui peut avoir pour conséquence que le paiement ne soit traité que le jour suivant. Elle demande que le dépôt soit accepté à la date du dépôt et non à la date du paiement. Manon Pitre assurera le suivi des retards de paiement pour les documents déposés par voie électronique.

Droit administratif, droits et libertés, du travail et constitutionnel - Sarah Miller explique que la durée limite de 2 à 3 heures pour les auditions est pratique, car elle permet un bon équilibre entre les audiences en personne et les audiences virtuelles.

Propriété intellectuelle - Jordana Sanft indique que la comparution en personne par défaut est la bienvenue. Toutefois, pour les requêtes plus courtes, il peut être préférable de les faire à distance lorsqu'elles durent moins d'une demi-journée, en particulier si les avocats doivent se déplacer. La juge en chef adjointe Gagné indique que dans ces circonstances, les avocats pourraient demander une audience hybride. Le juge Manson confirme que la Cour répond aux demandes des avocats lorsqu'elles sont logiques. Le juge Norris souligne que le moment de la demande est essentiel et qu'il est important de la faire longtemps à l'avance.

Une discussion s'ensuit sur la manière dont les décisions pourraient être rendues publiquement, mais les parties devraient être averties à l'avance. Les parties seraient alors consultées sur le caviardage et, quelques jours plus tard, les motifs publics seraient publiés.

Ministère de la justice - Catherine Lawrence demande comment la Cour traite les demandes de dernière minute pour un changement de mode d'audience. La juge en chef adjointe Gagné indique que cela dépend du type de salle d'audience à laquelle les avocats ont été assignés, et s'il est possible d'obtenir une audience hybride dans cette même salle d'audience, car il peut être impossible d'en obtenir une autre. La Cour peut finalement décider de rendre l'audience complètement à distance. Les avocats doivent contacter le greffe dès que la nécessité d'un changement est identifiée. La Cour est flexible et s'adaptera, si possible, afin d'éviter l'annulation d'une audience.

Catherine Lawrence : Justice est dans la phase 3 d'assouplissement des restrictions, les employés travaillent dans un environnement hybride, et les masques sont toujours obligatoires lorsque l'éloignement physique n'est pas possible.

Plaideurs quérulents : Il a été demandé par le passé au ministère de la Justice d'adopter une approche proactive. Des progrès ont été réalisés et le temps de réponse aux demandes concernant des plaideurs quérulents a été considérablement réduit. Le délai de traitement a été ramené à une moyenne de 13 jours.

6. Varia

Josh Jantzi : La Cour apprécierait-elle que les avocats apportent des moniteurs pour les aider lorsqu'il y a des documents volumineux à examiner. La juge en chef adjointe Gagné indique que les avocats peuvent apporter leurs propres moniteurs si la salle d'audience n'est pas correctement équipée, car c'est plus utile que de se fier à l'écran de l'ordinateur portable. Nous devrions éviter d'imprimer les documents. Le juge Norris recommande la préparation d'un compendium.

Réunion du Comité de liaison entre la magistrature et le barreau

25 novembre 2022

PROCÈS-VEBAL

Réunion de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale avec l'ABC

Participants additionnels joignant la réunion:

pour la Cour d'appel fédérale : juge en chef Noël, juge Pelletier, juge Stratas, juge Laskin

pour le SATJ: Christine Norrena, Adrian Bieniasiewicz, Witold Tymowski, Courtney West, François Desrosiers

1) Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal

2) Mise à jour de l'administratrice en chef du SATJ

Darlene Carreau présente une mise à jour axée sur quatre priorités stratégiques clés:

Cour numérique – Les plans continuent de mettre l'accent sur l'amélioration continue et le progrès numérique, y compris:

- o la mise en place d'un réseau wifi pour les visiteurs dans toutes les salles d'audience du pays
- o L'extension et l'amélioration des guichets, y compris une option de paiement améliorée dans le système de dépôt en ligne de la Cour d'appel fédérale, qui devrait être mise en œuvre au printemps
- o Faire progresser les travaux visant à améliorer l'accessibilité de tous les sites web de la Cour

Le SATJ travaille également sur des plans à plus long terme, y compris une stratégie numérique et d'informatique dématérialisée pour l'ensemble de la Cour, ainsi que sur l'examen de la capacité actuelle en matière d'informatique, et continue à renforcer la capacité en matière d'informatique en fonction de la disponibilité des fonds du gouvernement du Canada.

Système de gestion de la Cour et du greffe : à la suite de certains engagements sur le marché au printemps dernier, et des conseils reçus par les organismes centraux et le gouvernement du Canada, le SATJ a dû mettre fin à cette itération de ce projet. Nous irons de l'avant avec un nouveau plan de développement des services et de la capacité numérique, ainsi qu'avec une nouvelle approche de la prestation de services numériques aux tribunaux.

Cours nationales et installations judiciaires – Le SATJ a reçu un financement complet de la part du gouvernement du Canada pour réaliser des investissements très importants dans nos installations judiciaires et nos salles d'audience à travers le pays. Il s'agit notamment d'un

nouveau complexe judiciaire qui ne comptera aucun autre locataire à Montréal, de nouvelles installations à Hamilton, Saskatoon et Victoria, ainsi que de l'agrandissement et de la rénovation de nos salles d'audience à Ottawa, Toronto, Winnipeg et Halifax. Au fur et à mesure de la construction de ces installations, nous veillerons à ce que toutes les salles d'audience et les installations soient modernes, entièrement accessibles et dotées d'équipements numériques.

Le SATJ compte 56 salles d'audience publiques. Toutes ne sont pas équipées de la même manière, et toutes ne sont pas compatibles en tribunal électronique complet ou un mode de fonctionnement hybride, mais l'objectif est d'aller de l'avant avec une capacité de tribunal électronique complète. Il existe actuellement 10 salles d'audience électroniques et l'équipe informatique cherche à travers le pays à mettre à niveau et à améliorer d'autres salles d'audience dans la mesure du possible. Nous reconnaissons que la situation actuelle ne répond pas entièrement aux besoins de nos tribunaux ni à ceux de nos justiciables, et nous nous efforçons d'offrir les meilleures installations possibles à nos tribunaux et à nos justiciables.

Investir dans notre personnel – l'accent est mis sur l'attraction, la fidélisation et le développement du personnel clé, notamment au sein du greffe. Les départs de personnel ont ralenti, mais il y a encore un certain nombre de nouveaux employés, qui sont formés et font de leur mieux pour apporter leur soutien. Le SATJ est ouvert aux commentaires du barreau s'il y a des domaines particuliers sur lesquels se concentrer en matière de formation ou d'amélioration des services.

Excellence du service – Le SATJ a maintenu une présence sur place pendant la pandémie et continue de fonctionner en mode hybride afin de servir au mieux les tribunaux et les avocats.

3) Points de suivi de la dernière réunion

Stagiaires

Juge en chef adjointe Gagné : indique que ce point est à l'ordre du jour simplement pour confirmer que les directives de pratique ont été émises.

Juge en chef Noël : Les avis ont été émis par les deux cours.

Juge en chef adjointe Gagné : la Cour accueille favorablement la représentation devant la Cour de jeunes avocats, de jeunes plaideurs, parce que pendant la pandémie, ils ont manqué des occasions de comparaître dans les salles d'audience, y compris les stagiaires en droit lorsque la province leur permet de le faire.

Résidence des juges et modifications de la Loi sur les Cours fédérales

John Gailus : discute du processus de présentation d'une résolution à l'ABC - il aurait fallu une proposition et une résolution avant décembre 2022 pour qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de l'ABC en février 2023. Cela ne s'est pas produit et la résolution ne pourra être présentée au plus tôt qu'en février 2024. L'ABC mènera une enquête auprès de ses membres pour déterminer si l'obligation de résidence les empêche réellement de postuler à des nominations. Si la décision est prise d'aller de l'avant, il y aura une consultation avec la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale, et une liste d'options potentielles sera établie.

Juge en chef Noël : indique qu'il y a des points de vue différents sur cette question dans les Cours. L'obligation de résidence a une raison d'être. Avant tout changement, il est important de s'assurer qu'il y a de bonnes raisons de le faire. Il pourrait y avoir des règles différentes pour la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale.

Juge Pelletier : demande pourquoi l'obligation de résidence est un problème pour le barreau.

John Gailus : la question est de savoir si l'exigence de résidence a un effet dissuasif sur les candidats autrement qualifiés.

Juge en chef adjointe Gagné : ajoute que peut-être plus de candidats poseraient leur candidature s'ils n'avaient pas à déménager à Ottawa.

Juge en chef Noël : cela a toujours été le cas. La vraie question est de savoir si cela nous gêne d'une manière qui diminue la capacité des Cours à recruter.

John Gailus : mentionne qu'il y a des preuves anecdotiques que des personnes qui étaient des experts en la matière ont fait une demande auprès des cours supérieures provinciales plutôt que de faire une demande auprès de la Cour fédérale.

Juge Pelletier : indique que cette situation n'est pas propre aux Cours fédérales. Même au sein du système provincial, un juge peut être affecté à un endroit.

Jordana Sanft : la question a été soulevée de manière significative au sein du barreau de la propriété intellectuelle, non seulement du point de vue de la résidence, mais aussi du point de vue de l'équité et de la diversité de la représentation au sein de la magistrature. Une résidence supplémentaire à Ottawa peut empêcher des personnes de tout le pays, avec des caractéristiques démographiques et des situations de vie différentes, de poser leur candidature. Il peut être difficile pour les gens de déplacer leur famille.

Juge en chef adjointe Gagné : la structure de la famille a changé.

Juge en chef Noël : l'élimination de l'exigence de résidence augmentera considérablement le nombre de personnes qui seront attirées et qui présenteront une demande. La question qui se pose est de savoir si l'avantage que l'on pense retirer des personnes travaillant ensemble dans une même zone géographique est suffisamment peu important pour permettre l'avantage que l'on cherche à obtenir.

Juge Manson : la coalescence dont on a parlé à Ottawa n'a pas existé au cours des dix dernières années, parce qu'il y a si peu de travail à la Cour fédérale à Ottawa. Il ne fait aucun doute que la situation est différente à la Cour d'appel. Nous sommes dans un monde différent, un monde virtuel, et cela a une incidence sur la question de savoir si l'obligation de résidence a encore un sens.

Joshua Jantzi : certains membres du barreau nous ont demandé si l'exigence de résidence avait interféré avec les activités de l'une ou l'autre Cour, et si oui, de quelle manière.

Juge en chef Noël : pour la Cour d'appel fédérale, ce n'est pas le cas. Les gens s'y conforment.

Juge en chef adjointe Gagné : le principal problème pour la Cour fédérale est le recrutement. Nous recevons beaucoup de candidatures d'Ottawa.

Juge en chef Noël : il est préoccupé par cette question. C'est dans la loi, c'est une exigence légale. Nous devons nous assurer que nous respectons les lois existantes.

John Gailus : cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

4) Questions communes à la Cour d'appel fédérale et à la Cour fédérale

Modifications proposées à la *Loi sur les langues officielles*

Juge en chef Noël : parle des modifications proposées comme d'une question très préoccupante. La plupart des décisions de la Cour d'appel fédérale font jurisprudence et presque toutes les décisions de la Cour devraient être publiées simultanément dans les deux langues officielles. Cela pourrait avoir un impact sur la capacité de la Cour à continuer à rendre des jugements en temps opportun. Si les tribunaux n'obtiennent pas le financement nécessaire, il pourrait y avoir un ralentissement significatif de leur capacité à rendre des décisions.

John Gailus : l'une des choses que l'ABC et ce comité peuvent faire est d'aider les Cours à s'assurer qu'ils disposent de ressources suffisantes, car personne ne profite d'un retard dans les traductions.

Projet pilote sur le bijuridisme procédural

Juge en chef Noël : il a été annoncé que le projet pilote est prolongé jusqu'en septembre 2023. La participation au projet a été décevante.

Catherine Lawrence : demande s'il serait utile que les membres retournent au Ministère de la justice et à l'ABC pour obtenir des commentaires sur le projet pilote.

Juge en chef Noël : oui.

John Gailus : demande si le projet pilote est toujours en cours.

Juge en chef Noël : oui, il est toujours actif au moins jusqu'en septembre 2023.

Mise à jour du comité des règles

Christine Norrena : le comité s'est réuni le 21 octobre 2022. Il y a une ébauche de projet active sur les dépens - on envisage la prépublication dans la Gazette du Canada I au début de 2023.

Motifs confidentiels et caviardés

Jordana Sanft : il y a eu des discussions au sein du barreau de la propriété intellectuelle sur la cohérence et l'opportunité des motifs et des jugements confidentiels. Il s'agit en grande partie de l'équilibre entre le public qui veut connaître le jugement et les motifs, et les parties qui ont besoin de temps pour discuter des motifs caviardés et des motifs confidentiels. Le barreau cherche une pratique que les gens peuvent comprendre et sur laquelle ils peuvent compter.

Juge en chef Noël : quel est le problème exact ? Y a-t-il un délai entre le moment où le jugement est signé et celui où les motifs sont signés ?

Jordana Sanft : actuellement, il n'y en a pas - il y a l'intérêt du public à savoir ce qui s'est passé dans le jugement et la décision lorsque les parties le savent, mais aussi le contrepoint des parties qui ont besoin d'un délai supplémentaire.

Juge en chef adjointe Gagné : par exemple, les dossiers PMNOC. Vous devez rendre la décision dans un certain délai. S'il y a un délai pour la rédaction avant que la décision ne soit rendue publique, le générique impliqué dans ce dossier connaîtra la validité ou l'invalidité du brevet avant les autres génériques, ce qui peut lui donner un avantage. Ils veulent mettre tout le monde sur un pied d'égalité.

Juge Stratas : il s'agit d'un problème qui ne peut être résolu. Lorsqu'il y a des motifs confidentiels, les parties doivent voir les motifs pour déterminer le caviardage. Elles sont alors armées d'une connaissance que personne d'autre ne possède. Le mieux que les Cours puissent faire, et c'est notre pratique habituelle, c'est d'émettre une instruction assortie d'un délai très court. Il y aura nécessairement une période pendant laquelle les parties seront en possession de connaissances que personne d'autre ne possède, et cela semble inévitable.

Jordana Sanft : Je suis d'accord avec cette approche. Les membres ont soulevé la question de l'injustice, je n'ai pas d'autre suggestion.

Juge en chef adjointe Gagné : lorsqu'une décision confidentielle est rendue, il y a une entrée qui dit que des motifs confidentiels ont été émis. Si cette entrée ajoute le jugement qui n'est pas confidentiel, il sera connu publiquement.

Jordana Sanft : c'est exact, et c'est en partie ce que les membres du barreau de la propriété intellectuelle soulevaient comme option. Je ne pense pas qu'il y ait une meilleure réponse que celle qui a été suggérée.

John Gailus : l'autre question soulevée concernait les délais d'appel.

Jordana Sanft : c'est la date du jugement.

John Gailus : cette question se pose également dans le contexte de la sécurité nationale et dans certains dossiers d'immigration. Tant que nous avons une approche cohérente.

Juge en chef Noël : c'est une question sensible. Il s'agit de la divulgation publique, de l'accès à la justice, de la capacité des gens à comprendre ce qui se passe devant les tribunaux.

5) Prochaine réunion

John Gailus: vérifiera les calendriers et reviendra vers le groupe.

Réunion du Comité de liaison entre la magistrature et le barreau

25 novembre 2022

PROCÈS-VEBAL

Réunion de la Cour d'appel fédérale avec l'ABC

Présences:

pour Cour d'appel fédérale: Juge en chef Noël, juge Pelletier, juge Stratas, juge Laskin.

pour le SATJ: Christine Norrena, François Desrosiers, Witold Tymowski, Adrian Bieniasiewicz, Courtney West.

pour l'ABC / Ministère de la justice: John Gailus (Président), Josh Jantzi, Wennie Lee, Jordana Sanft, Sarah Miller, Julie Terrien, Catherine Lawrence.

- 1) **Remarques préliminaires**
- 2) **Mise à jour sur le fonctionnement de la Cour**

Le juge en chef Noël souhaite la bienvenue aux membres du Comité et félicite John Gailus en tant que nouveau président du Comité, ainsi que le juge Régimbald pour sa nomination. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres Wennie Lee, Sarah Miller, Jordana Sanft et les remercie d'avoir accepté de siéger au comité.

Statistiques

Juge en chef Noël : présente les statistiques sur les opérations judiciaires de la CAF. Au cours des deux exercices financiers complets pendant lesquels le COVID a frappé, la CAF a entendu et tranché une moyenne de 360 affaires par année, soit environ 80 % de sa production régulière. Cela place la CAF dans le peloton de tête de toutes les cours d'appel du Canada pour avoir pu continuer à produire à ce rythme pendant la pandémie. Nous remercions le SATJ et le greffe d'avoir contribué à ce résultat, ainsi que la profession juridique et sa capacité à relever le défi.

Pour l'année en cours, on observe un léger ralentissement des affaires introduites devant la CAF, en grande partie dû à une diminution significative des appels interjetés par la Cour fiscale.

Changements dans la composition de la Cour

Juge en chef Noël : un nouveau juge de la Cour a été nommé parmi les membres de la profession - Nathalie Goyette. Elle a été nommée à la Cour le 24 octobre. Il reste 3 postes vacants à pourvoir.

Initiatives de la Cour

La réglementation de plaideurs problématiques

Juge Stratas : indique qu'il s'agit d'un projet sur lequel la Cour travaille en collaboration avec le greffe. Le nombre de plaideurs problématiques a augmenté. Ils n'ont pas été déclarés vexatoires, mais ils prennent beaucoup de temps et utilisent beaucoup de ressources du greffe. Nous avons développé des outils basés sur les pouvoirs pléniers de la Cour pour régler les litiges problématiques. Cela se passe bien et profite au barreau car cela permet au greffe de consacrer ses ressources à vos affaires.

Manuel de procédures interne

Juge Stratas : la Cour s'est agrandie grâce à l'augmentation des effectifs et nous allons travailler sur un manuel pour les juges. Cela nous aidera à être plus efficaces.

Directive de pratique consolidée et dépôt électronique à venir

Juge Stratas : à l'heure actuelle, il existe 41 directives de pratique et avis à la profession distincts pour la Cour d'appel fédérale. Nous allons les consolider en une seule directive pratique. Cela permettra également de rassembler en un seul endroit les divers avis qui ont été émis pendant la pandémie au sujet du dépôt électronique. Il sera plus facile de connaître la politique de la Cour sur diverses questions.

Juge en chef Noël : remercie le juge Stratas pour cette initiative et invite les membres à faire part de leurs commentaires sur l'instruction pratique consolidée lorsqu'elle sera publiée.

Juge Stratas : l'objectif est le début du mois de février. Elle sera lancée en même temps que le portail de dépôt électronique de la CAF.

Rapport du comité du greffe

Juge Stratas : les discussions du comité du greffe portent sur la dotation en personnel, les systèmes et la technologie. Le greffe s'efforce d'organiser correctement le service d'appui pour recevoir les documents électroniques, d'améliorer les procédures et les protocoles afin d'améliorer les opérations. Il travaille également sur la visualisation des documents électroniques.

John Gailus : le manuel interne des juges sera-t-il communiqué au public ?

Juge Stratas : non

John Gailus : je suis ravi de voir ce que la Cour fait en ce qui concerne les litiges problématiques. Il y a une réelle augmentation du nombre de personnes non représentées par un avocat.

Juge Stratas : nous pensons que notre greffe est le meilleur du pays en ce qui concerne le traitement des parties non représentées.

Juge en chef Noël : le changement le plus important au cours des dix dernières années est l'augmentation des comportements agressifs. Les gens sont plus affirmatifs, plus délibérés et lorsqu'ils ne sont pas d'accord, ils le sont avec force. C'est exactement le type de problème

auquel nous sommes confrontés dans nos procédures judiciaires et c'est précisément ce que ce projet vise à résoudre. Nous devons veiller à ce que notre système reste accessible à ceux qui en font un usage équitable.

John Gailus : cela concerne également les avocats.

Justice Stratas : ce programme ne remplace pas les actions vigilantes visant à introduire des requêtes pour déclarer les personnes quérulentes.

Accès des membres du public et des médias aux audiences de la CAF

Juge en chef Noël : en septembre, la CAF est revenue aux audiences en personne comme procédure par défaut. Depuis lors, l'expérience montre que près de 60 % de nos affaires se sont déroulées en personne, près de 40 % virtuellement et environ 10 % dans un format hybride. L'un des avantages des audiences virtuelles est l'accès virtuel aux audiences. Nous avons constaté une augmentation considérable du nombre de participants à nos audiences. Nous disposons de la technologie nécessaire pour rendre les audiences en personne accessibles en temps réel, de la même manière que nous le faisons avec les audiences virtuelles. Nous allons continuer à veiller à ce que nos audiences soient accessibles virtuellement, qu'elles aient lieu virtuellement ou en personne. Depuis le début de l'année, près de 2 000 personnes ont assisté et continuent d'assister à nos audiences. C'est un grand pas en avant pour rendre la justice accessible à tous.

John Gailus : C'est sur Zoom ?

Juge en chef Noël : oui. Le site web de la CAF contient des instructions sur la façon de s'inscrire et de participer à l'audience. C'est le cas pour toutes les audiences.

3) Mises à jour et nouveautés des sections nationales de l'ABC

Droit autochtone – John Gailus (président)

Nous vivons une période passionnante dans le domaine du droit autochtone. Le Canada a accepté d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La Cour suprême du Canada entendra des affaires importantes.

Droit autochtone – Josh Jantzi

Les avocats spécialisés dans le droit autochtone sont généralement satisfaits du retour aux audiences en personne. Pour les autochtones en tant que plaideurs, la nouvelle que les audiences de la Cour d'appel fédérale seront accessibles par Zoom pour que la communauté puisse y assister sera la bienvenue. Cela facilitera la participation des communautés les plus éloignées.

Droit de l'immigration – Wennie Lee

Pas de réaction spécifique. Beaucoup de personnes seront satisfaites de la possibilité de voir les audiences à distance.

Propriété intellectuelle – Jordana Sanft

Les mises à jour ont été instructives. Elle s'attend à ce que les membres de la section soient très enthousiastes à l'égard des initiatives. Pas de commentaires spécifiques autres que ceux déjà soulevés.

Ministère de la justice – Catherine Lawrence

Le ministère de la Justice en est à la phase 3 de l'assouplissement des restrictions. La plupart des employés travaillent en mode hybride - certains sont au bureau tous les jours, d'autres sont à la maison la plupart du temps. Ils sont bien équipés dans les deux modes pour que les avocats puissent comparaître virtuellement ou en personne devant la Cour.

Plaideurs quérulents : Le ministère de la justice a rationalisé son processus d'obtention des approbations du procureur général. Le délai moyen de 55 jours entre la réception de la demande et la décision a été ramené à 13 jours.

4) Remarques finales

Juge en chef Noël : remercie le comité et souhaite à nouveau la bienvenue aux nouveaux membres.

John Gailus : nous apprécions vraiment l'opportunité de nous asseoir avec la Cour d'appel fédérale. Il est très utile d'organiser ces réunions et de pouvoir partager des informations avec vous.